Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215600925-20260409-DEL_37_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°37 – 2026

Date de convocation :
2 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absente représentée : 1

L'an deux mil vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mme Laëtitia BRIZOUAL, M. Christophe LE TUTOUR, Mme Marie-Thérèse EVEN, M. Joseph LE GUENIC, M. Thierry JEHANNO, M. Michel GAINCHE, M. Eric POSSEME, Mme Christelle GAULARD, Mme Lydia LE CLERE, M. Jonathan LE PRIELLEC, Mme Typhen GROSEIL, Mme Laura CANTRELLE, M. Thomas HARNOIS, Mme Florine CORRE

ÉTAIT ABSENTE REPRÉSENTÉE :
Mme Véronique NICOLEAU-FRANCHETEAU donne pouvoir à

Mme Marie-Thérèse EVEN a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Budget Principal – Décision modificative n°1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-4,

VU la délibération du conseil municipal en date du 26 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à un réajustement de crédits sur le budget principal,

IMPUTATION	OUVERT	REDUIT
INVESTISSEMENT - DEPENSES		
21 – 21351 Bâtiments publics		400 000,00€
23 – 2313 Constructions	400 000,00€	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Maire
Laëtitia BRIZOUAL

MAIRIE DE KERFOURN (Morbihan)